

ANZANO
Société par actions simplifiée
au capital de 409 000 euros
Siège social : 83 Avenue Jean Baptiste Clément,
92140 CLAMART
844 527 093 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 avril 2025**

Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les mandats de la société CABINET SEVESTRE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET KRIBS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Olivier MOLLARD

